



Brève novembre 2019

🔗 **Les informations de la section.**

→ La dernière manifestation prévue cette année aura lieu le 6 décembre 2019 à 12h30, au château de VAREPPE à Groslée. Compte tenu de l'affluence et de la limitation à 58 participants, elle vient en complément de la journée du 2 novembre. Et elle est déjà complète ! Vous pouvez toutefois vous inscrire pour une nouvelle manifestation en 2020 parce qu'il y en aura de la part de Chambéry.

→ L'AG de notre section se tiendra le 22 novembre à 9h30 à la salle des fêtes le Phaéton à Culoz avec un repas prévu à la Paillère.

→ La traditionnelle galette des rois sera partagée en janvier 2020 à Rossillon, sur invitation de son maire, notre ami Georges Bouvier.

🔗 **Les informations générales.**

→ 25/10 Pau-Canfranc-Saragosse : nouveau succès des promoteurs auprès de l'UE. Le comité ad hoc chargé des connexions européennes vient d'accorder une subvention de 2.854.400€ sur un coût de 8.950.000€ du programme d'études et investigations d'avant-projet de remise en circulation ferroviaire du tunnel du Somport et le réaménagement complet de la gare de Canfranc. Les procédures administratives pourraient être engagées en 2022 en vue d'un lancement des travaux en 2024

→ 25/10 L'accident du TER entré en collision avec un convoi stationnant sur un PN le 16/10 dans les Ardennes a provoqué le déraillement du TER qui ne s'est cependant pas couché. 11 blessés dont le conducteur sont à déplorer. Le droit de retrait aussitôt appliqué suscite aussitôt le heurt des points de vue OS Gouvernement Direction. L'enquête diligentée écarte la responsabilité de la SNCF. Le conducteur a bien agi, le caisson de la cabine de conduite l'a protégé, mais le dispositif d'alerte a été inefficace suite au choc. La DG de la sécurité formule 4 recommandations :

- renforcer la chaîne d'alerte pour alerter les opérateurs SNCF mieux ciblés
- assurer la protection complémentaire des circuits électriques du signal d'alerte des AGC
- examiner la pertinence de l'utilisation du mode secours de l'alerte radio
- enrichir les gestes des conducteurs à mettre en œuvre dans les situations d'urgence

La SNCF outre la sécurisation d'alimentation électrique du système d'alerte radio, envisage d'étudier un système d'alerte automatisé grâce à un capteur de choc .

Il est utile de le savoir : - l'UE préconise la conduite à agent seul - les régions ont la possibilité de maintenir un ASCT à bord à condition de le financer

→ 1/11 Première intervention de Jean-Pierre Farandou, nouveau PDG de SNCF. Au CNOF (centre national des opérations ferroviaires) situé à Paris-Est, il a rendu hommage aux cheminots et à leur travail 24h/24 y compris jours fériés. C'était l'occasion de se différencier de son prédécesseur : redonner une priorité au ferroviaire, revoir ponctualité et attente du client, remettre les OS à bord des négociations, raréfier les réorganisations devenues trop fréquentes...

→ 3/11 Le train des primeurs entre Perpignan et Rungis va reprendre du service dès le mois de décembre. L'Etat se charge de la remise en état de 40 des 80 wagons pour la reprise du trafic conventionnel et Novatrans (qui n'est plus SNCF) met en place un transport combiné à destination de Valenton qui est proche de Rungis.

→ 3/11 Confirmation de la commande à Alstom de 39 rames Coradia par le Grand Est. Elles seront assemblées à Reichshoffen et constitue une belle charge pour les 800 ouvriers de ce site.

5/11 Patrick Jeantet remplacera Farandou à Kéolis dès le mois prochain. Sa place sera attribuée au candidat nommé par le gouvernement et confirmé par l'ARAF. En effet Sncf Réseau est le pivot du système ferroviaire au milieu de tous les opérateurs. Autorisé à des investissements plus substantiels (3 MM€ au lieu de 1 MM€ auparavant, il doit respecter la règle d'or pour éviter le retour de la dette après apurement par l'Etat en 2 temps à partir de 2020. Dommage, un haut dirigeant partant du principe qu'il faut saturer les lignes ferroviaires, c'est rare et il s'en va.

→ Sévère appréciation de la Cour des comptes sur les coûts d'exploitation à la hausse et une qualité de service dégradée. 10 ans après le précédent rapport, sont pointés la ponctualité dégradée, le pourcentage de trains déprogrammés ou annulés alors que les moyens affectés aux TER sont considérables. Tout compris, le coût moyen du TER serait de 0.61€ par km/voyageur soit le plus coûteux du pays à l'exception du taxi à 1 ou 2 voyageurs. D'où la préconisation de filialisation pour contenir ces excès. Les sommes sont prises en charge à 88% par la contribution publique. Les voyageurs ne contribuent eux qu'à 25% et 12% du coût total... Et de citer l'impréparation à la concurrence.

Pour les petites lignes des solutions alternatives sont évoquées qui ne sont guère novatrices et un

appel à allègement des référentiels de maintenance...

Autant d'éléments qui vont hérissier les OS parce que ne prenant pas en compte les défaillances induites par défaut d'investissement durant trop longtemps.

☛Humour.

→Faites une analyse d'urine "maison": Sortez à jeun uriner au jardin :

- Si les fourmis viennent boire : => diabète
- Si vous pissiez sur vos pieds : => prostate
- Si avec le froid la petite vapeur qui monte sent la grillade : => cholestérol
- Au moment de te la secouer, si mal au poignet : => arthrose
- En rentrantsi vous l'avez encore dehors : => alzheimer

→Un sans-papier depuis plusieurs années, fait la manche à proximité de la gare du Nord. Tous les jours, il reçoit d'un fonctionnaire 25€. Un jour, l'homme ne lui donne plus que 18 €.

Le sans-papier se dit qu'au fond, 18 € ça reste une somme

Une année passe et voilà que cette fois ce n'est plus que 15 €. Là, il ne comprend plus cette restriction. Le lendemain, à son passage le sans-papier intercepte son donateur :

- Excusez-moi, mais est ce que j'ai fait quelque chose de mal ou bien est ce que je vous ai manqué de respect que vous me diminuiez progressivement votre obole ?

- Ben oui, la vie est chère et mon fils est entré l'an passé à l'université. C'est pour cela que je ne vous donnais plus que 18 €. À présent, ma fille aînée rentre à son tour à l'université, d'où le montant actuel de 15 €. Sur ce, le sans-papier embraie : - Et combien avez-vous d'enfants ?

Le fonctionnaire lui répond : - Quatre magnifiques enfants, mes trésors...

Et le sans-papier de s'enquérir d'un air soucieux : - Vous n'allez quand même pas tous les faire étudier à mes frais.....



Un train peut en cacher un autre...

Mais le TGV retourné, représente un escargot ... semblant expliquer les fréquents retards.



→Le père de Toto lui hurle - Si tu n'arrêtes pas de faire l'imbécile, je t'enferme dans le poulailler ! - J'm'en fiche , j'pondrai pas !

→C'est bientôt l'anniversaire du père de Toto. Il dit à son fils - Ce qui me ferait le plus plaisir Toto pour mon anniversaire, c'est que tu travailles bien à l'école.

Toto lui répond - Trop tard je t'ai déjà acheté une cravate !

→ Deux anciens combattants de 14-18 évoquent au banquet annuel, la vie des tranchées.

- Tu te rappelles le pinard qu'ils nous faisaient boire, c'était fait de n'importe quoi excepté du raisin ! - Oui et pour nous couper l'envie d'aller aux filles, ils ajoutaient du bromure dedans. - C'était sûrement pas de la bonne qualité, c'est seulement maintenant qu'il commence à faire effet .

→Tumelou et Tumelèche achètent une maison. Tumelou la paie et Tumelèche l'habite

→Pourquoi un H à humour et pas à amour ? Parce que l'H mise en amour cela gêne

LE PROJET DE REFORME DES RETRAITES

Il s'agit d'une **réforme systémique** qui veut instaurer un système unique en lieu et place du régime général actuel et des 42 régimes spéciaux. Chaque actif cotisera pour acquérir des points dont le nombre acquis en fin de carrière déterminera le montant de sa retraite.

Le gouvernement ouvre un grand débat national sur la mise en oeuvre de ce projet qui n'aura, affirme le discours officiel, aucun impact sur les pensions déjà liquidées. Cela n'empêche nullement chaque retraité, adhérent ou non à la FGRCF, d'exprimer à cette occasion sa perception personnelle, politique ou syndicale sur cette réforme. **C'est l'invitation que lance la FGRCF à tous ses adhérents.**

La mise en oeuvre de cette réforme ne peut pas entraîner une révision du calcul de votre pension directe ou de réversion : c'est une obligation constitutionnelle puisqu'aucune loi ne peut avoir d'effet rétroactif. Mais certaines dispositions envisagées peuvent néanmoins générer, si elles restent en l'état, des changements pour les personnes déjà retraitées et pour les futurs retraités qui seront nos futurs adhérents.

Quelles sont les options actuelles du projet de réforme des retraites qui concernent les retraités SNCF ?

La FGRCF, dont le but est la défense des intérêts matériels et moraux des retraités des chemins de fer, veut obtenir dans un premier temps des éclaircissements et des précisions sur certaines dispositions. En fonction des réponses obtenues, la FGRCF définira ensuite son action.

En l'état actuel du projet, les dispositions suivantes soulèvent des questions :

➤ **Un système universel qui remplace l'existant**

Après la suppression du statut pour les nouveaux embauchés à partir de 2020, la modification des droits à la retraite des agents sous statut nés après 1963 accélèrera le processus de diminution progressive de l'effectif des affiliés à la CPRP. **La FGRCF craint que pérennité de la branche pension de la CPRP ne soit ainsi progressivement remise en cause.**

➤ **Système par points**

Le pensionné actuel SNCF ne peut plus être concerné. Mais le futur retraité SNCF (né après 1963) et futur adhérent à la FGRCF le sera. **La FGRCF veut savoir comment évoluera la valeur du point pour ces futurs retraités.**

➤ **Gouvernance du futur système de retraite**

Les futurs retraités nés après 1963 sont concernés par le choix qui sera fait pour cette gouvernance. A ce titre, **la FGRCF est favorable à une gestion paritaire du système.**

➤ **Pensions de réversion**

Le projet de loi prévoit que le montant de la pension de réversion sera déterminé pour maintenir 70% des revenus du couple. Il prévoit aussi une condition d'âge pour que le conjoint puisse en bénéficier. Il prévoit également d'exclure les ex conjoints après divorce de son bénéficiaire. **La FGRCF veut savoir quelles seraient les modalités d'application de ces dispositions : immédiate ou après une période de transition ?**

➤ **Carrières courtes**

De nouvelles dispositions relatives au minimum vieillesse sont envisagées dans ce cadre. **La FGRCF veut savoir comment elles seront applicables pour les retraités actuels ?**

La FGRCF invite tous ses adhérents à évoquer ces points lors du débat national et à informer le Siège sur les réponses obtenues.

Enfin la FGRCF insiste sur la nécessité de la garantie du maintien du pouvoir d'achat des retraités et demande que la loi donne obligation du respect de la revalorisation annuelle des pensions, au moins en fonction de l'inflation.